



Nouvelle-Aquitaine

CAHIER DES CHARGES

POUR UNE ACTION DE FORMATION A L'ATTENTION D'UNE ASSOCIATION ADHERENTE 2020

« L'insertion sociale et professionnelle au cœur des pratiques d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés »

Proposition à retourner impérativement par courrier électronique à :

ANDRIEUX Yann

Conseiller Emploi Formation OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine

&

PALLAS Marine

Chargée de Projets Ingénierie OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine

OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine

Les Bureaux du Lac I

6 Rue Théodore Blanc

33520 BRUGES

E-mail : yann.andrieux@opco-sante.fr & marine.pallas@opco-sante.fr

Date limite de réception des offres : vendredi 18 septembre 2020



Commanditaire et cadre de l'action

Suite à l'agrément donné par le Ministère du travail, l'OPCO Santé a vu le jour le 1^{er} avril 2019 dernier. Devenant l'opérateur de compétences du **secteur privé de la santé**, l'OPCO santé regroupe :

- **Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** : ce secteur rassemble les conventions collectives suivantes CCN 51, CCN 66, CCN 65, CCN des centres d'hébergement et de réinsertion sociale IDCC 1001, CCN Unicancer et l'Accord d'entreprise Croix Rouge Française.

Ce secteur rassemble 7 200 associations, fondations, congrégations qui emploient 785 000 salariés et accompagnent 108 000 travailleurs handicapés d'ESAT.

- **Le secteur de la santé au travail interentreprises** . Ce sont 240 services répartis nationalement qui emploient 17200 salariés.
- **Le secteur de l'Hospitalisation privée** qui rassemble les établissements privés de santé, soit 1000 cliniques et hôpitaux privés qui emploient 159 800 salariés. Ainsi que les acteurs privés français regroupant 2400 établissements (EHPAD, Résidences Services Seniors et de soins à domicile...) qui emploient 120 000 salariés.
- **Le secteur du thermalisme** qui rassemble 61 entreprises qui emploient 4700 salariés

Au total, l'OPCO Santé représente près de **11 000 entreprises et associations** qui emploient **plus d'un million de salariés**.

L'offre de services déployée en proximité vis à vis de ses adhérents, a pour ambition :

- D'anticiper les mutations du secteur et de proposer des solutions emploi formation innovantes pour y faire face
- Développer l'alternance comme voie d'accès aux métiers de la santé
- D'accompagner ses adhérents dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation
- Développer les compétences des professionnels de la santé au bénéfice des personnes accompagnées
- D'assurer un service de proximité permettant d'améliorer l'information et l'accès à la formation de leurs salariés
- D'appuyer de manière renforcée les TPE PME pour qu'elles s'emparent et/ou développent la formation de leurs salariés

Vis à vis des Branche constitutives, les missions remplies par l'OPCO viseront à assurer un appui en matière de GPEC au travers des travaux de l'Observatoire et d'assurer un appui pour leur mission de certification.

Organisme à vocation nationale, l'OPCO Santé est structuré au périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine et bénéficie d'une implantation en 3 sites répartis sur les 3 ex-territoires (Bruges pour l'Aquitaine, Niort pour Poitou-Charentes et Limoges pour le Limousin).

Contexte global de la démarche

Depuis 2019, l'association ADGESSA a ouvert un service d'accueil et d'accompagnement de mineurs non accompagnés (MNA), en lien avec les politiques sociales déployées par le Conseil Départemental de la Gironde.

Après une ouverture en début d'année, dans un contexte d'urgence, les besoins d'accueil s'étant accrus sur le territoire, l'association a redéployé en quelques mois 48 places d'accueil de jeunes et obtenu l'habilitation de l'établissement SAMINA en septembre 2019.

Aujourd'hui, l'Association accueille 48 jeunes répartis sur 4 et bientôt 5 maisons situées sur la métropole et alentours jusqu'à l'entre-deux mers. L'association a également pour projet l'ouverture d'une nouvelle unité d'accueil de 12 jeunes supplémentaires, en périphérie de Bordeaux d'ici à 2021.

Les directions de l'association et du Samina, attachent une grande importance à l'optimisation de l'accueil et de l'accompagnement des MNA :

- un accompagnement sur mesure grâce à un taux d'encadrement des jeunes particulièrement élevé
- une politique de formation favorisant la montée en compétences, l'acquisition de connaissances des professionnels et le développement d'un socle commun de pratiques professionnelles spécialisées.

La prise en charge des MNA au sein du SAMINA repose sur l'accompagnement du jeune vers la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) selon un cadencement précis qui laisse peu voire pas de place à une temporalité longue :

- Evaluation de la situation
- Définition du projet d'accompagnement global
- Choix du type de régularisation
- Accompagnement dans le travail sur les actes de la vie quotidienne, les démarches administratives en vue de l'obtention d'un titre de séjour, accompagnement vers l'emploi, le logement et/ou accompagnement vers la sortie du dispositif de l'ASE à compter de la majorité du jeune.

La mission est de mettre en place tous les moyens nécessaires à l'accompagnement vers les instances partenaires extérieures utiles et indispensables à son intégration, insertion et acculturation.

Pour un jeune MNA, la prise en charge est donc rythmée par différentes échéances qui permettent à la fois de répondre à son urgence (obtention des papiers) ainsi qu'à l'idée de « circuit court » qui vise à une insertion et une intégration permettant d'accéder au droit commun assez rapidement.

Il s'agit néanmoins de s'adapter à chaque situation en fonction de l'âge d'arrivée, de l'état psychologique, etc.

La prise en charge des jeunes MNA est également intimement liée au contexte de la politique d'immigration et nous savons pertinemment que les conditions d'accueil sont mouvantes.

L'accompagnement de ce public spécifique se doit d'être au plus proche de la réalité que ces jeunes connaîtront dans le droit commun. Il nous appartient donc de



Nouvelle-Aquitaine

leur donner le maximum d'autonomie et de compréhension du système français. Les jeunes doivent être acteur de leur projet et cela passe par l'impulsion d'une dynamique d'accompagnement éducatif visant à travailler une sortie de dispositif au plus près du projet du jeune et de ses capacités.

Pour résumer, l'objectif de la direction et des pouvoirs publics est de favoriser le plus rapidement possible l'autonomie des jeunes accueillis en favorisant leur accès à une insertion socio professionnelle qui passe par l'atteinte des plusieurs objectifs :

- viser une insertion professionnelle durable par la formation et l'alternance
- disposer d'un logement (foyer de jeunes travailleurs, appartement autonome...)
- connaître et savoir utiliser les dispositifs du droit commun

Le retour au pays d'origine en fonction des attentes, de la volonté ou de la situation du jeune est aussi un des axes de l'accompagnement, selon les souhaits des jeunes.

Au contact des jeunes MNA, les pratiques des travailleurs sociaux se distinguent des logiques d'accompagnement classiques de la protection de l'enfance issue de l'aide sociale à l'enfance et se caractérisent par la nécessité d'un changement de logique : d'une logique de prévention et de protection dans le secteur de l'enfance en danger à une logique d'insertion et d'accompagnement à la sortie du dispositif.

Les professionnels peuvent se trouver confrontés à des comportements de violence, des écarts de conduites ou des incompréhensions de la part des jeunes liés au sentiment d'échec face aux perspectives de sortie du dispositif. Ainsi, les professionnels rencontrent

- des difficultés à placer et accompagner ce public sur des dispositifs scolaires classiques
- des difficultés d'accès au logement sur Bordeaux, du fait du marché immobilier
- et des dispositifs complexes évoluant régulièrement et pas toujours adaptés au public très fragilisé (jeunisme, précarité, public migrant).

Attentes

La direction souhaite renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du SAMINA dans le cadre de l'accompagnement des mineurs, en leur permettant de mieux maîtriser les liens entre ces dispositifs d'insertion et de logement.

L'objectif du SAMINA est d'apporter les ressources nécessaires aux jeunes, pour qu'ils puissent être autonome, et sortir du dispositif, via l'accès au logement et à l'insertion notamment.

Objectifs généraux

Cette formation permettra aux stagiaires de :

- Connaître les dispositifs d'**insertion**, les modalités **d'accès à l'emploi** et les acteurs qui y concourent sur le territoire de la Gironde
- Connaître les dispositifs et modalités d'accès à la **formation professionnelle** (apprentissage, CQP, CAP, filières en tension, modalités d'entrée et sortie de ces dispositifs...) et les acteurs qui y concourent sur le territoire de la Gironde



Nouvelle-Aquitaine

- Connaître les dispositifs et modalités d'accès au **logement** y compris sur le versant juridique (bail, état des lieux...) et les acteurs qui y concourent sur le territoire de la Gironde
- Acquérir le réflexe d'actualiser ses connaissances et de travailler en équipe pluridisciplinaire et en lien avec les éducatrices coordinatrices.

En complément, le prestataire devra envisager la mise en œuvre d'un ou plusieurs modules, si possible en e-learning susceptibles d'être visionnés par de nouveaux salariés, remplaçants ou nouveaux entrants afin de faciliter leur prise de poste et les rendre plus vite opérationnels. Une attention particulière sera portée à la possibilité d'actualisation et d'évolution du contenu.

Public bénéficiaire

Cette action de formation s'adresse aux professionnels exerçants au sein des sites du SAMINA : prioritairement aux travailleurs sociaux (Educateur Spécialisé, Educateur Spécialisé coordinateur, Moniteur Educateur et animateurs sociaux culturels), chefs de services et à la marge, aux professionnels des services généraux (maîtresse de maison et/ou veilleurs de nuit).

Pré-requis

L'ensemble des professionnels du SAMINA a été formé à l'accueil de Mineurs Non Accompagnés :

- La connaissance du public
- Le droit des étrangers

Une sensibilisation au dispositif logement/hébergement du SIAO 33 (système intégré d'accueil et d'orientation) a été réalisée à l'attention de quelques salariés.

En complément, l'organisme de formation pourra indiquer si des pré-requis sont nécessaires pour cette action de formation.

Architecture de la formation et modalités pédagogiques

Il appartient au prestataire de définir le contenu de formation et son organisation pédagogique. Cependant, le dispositif et les méthodes pédagogiques employés devront favoriser la participation des stagiaires et l'interactivité de la formation.

Une attention particulière portera sur la capacité de l'organisme de formation :

- A proposer des outils et méthodes directement transférables dans les contextes professionnels des participants.
- A s'appuyer sur des témoignages, des récits d'expériences illustrant la problématique, ses impacts et les bonnes pratiques dans la prévention et la résolution du problème concerné.
- Permettre une progression pédagogique, avec échanges et retours d'expérience en groupe.

Les objectifs pédagogiques et professionnels seront articulés dans une approche multimodale, un parcours mixte intégrant des temps en présentiel et des modalités à distance seront privilégiés :

- Modules e-learning : présentation animée, vidéos témoignage



Nouvelle-Aquitaine

- Des activités pédagogiques visant un apport théorique attractif...
- Un modèle participatif style « forum », plateforme collaborative...

Des travaux d'intersession pourront être proposés dès lors que cela correspond à un objectif visé.

L'association souhaiterait que les séquences de formation soient filmées/enregistrées afin de capitaliser sur les réactions « à chaud » des participants.

Par ailleurs, toutes suggestions susceptibles de soutenir le caractère innovant de cette action seront les bienvenues.

Durée

Les séquences de formation à distance ne devront pas dépasser 2 heures afin de garder l'attention des participants.

Les séquences en présentiel seront organisées sur des ½ journées.

Nombre de sessions/groupes

Le nombre de groupes sera à définir au regard de l'animation et des modalités proposées par le prestataire.

Un maximum de 30 personnes bénéficiera de cette action de formation et des groupes de 8 à 10 personnes maximum seront privilégiés.

Calendrier de réalisation de l'action

La formation devra se réaliser sur le second semestre 2020.

La période de réalisation devra s'étendre sur 2 à 3 mois maximum.

Les périodes de vacances scolaires seront à éviter.

Titre retenu pour l'action

L'organisme de formation est libre de proposer un titre d'action différent de celui mentionné plus haut si celui-ci lui paraît de nature à permettre une meilleure adéquation avec les objectifs de l'action.

Evaluation de l'action de formation

Une attention particulière est accordée à l'évaluation des actions de formation menées. Cette évaluation se situe à plusieurs niveaux :

- ✓ **Un bilan oral**, lors de la dernière séquence de formation, en présence des participants, des formateurs et éventuellement d'un cadre de l'association. Ce bilan a pour objet d'évaluer la pertinence du dispositif de formation, le degré de satisfaction des stagiaires et les éventuelles améliorations à apporter dans la perspective d'une reconduction.
- ✓ **Un questionnaire de satisfaction**, « à chaud » remis à chaque participant.
- ✓ **Une évaluation formative « à chaud »**, à l'initiative du formateur, dont l'objectif est de vérifier individuellement que les objectifs pédagogiques ont été atteints à l'issue de la formation.



Nouvelle-Aquitaine

- ✓ **Un bilan pédagogique**, rédigé par le prestataire synthétisant les réponses apportées par les stagiaires lors du questionnaire de satisfaction « à chaud », en intégrant leurs principaux commentaires et ceux des formateurs.
- ✓ **Un rapport d'évaluation** (3 pages environ) sur le déroulement et les effets de la formation, ainsi que sur les éventuels éléments du dispositif à réinterroger, à la fin des sessions prévues.

Déroulement et organisation de la formation

L'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine enregistrera les inscriptions et validera les listes des stagiaires retenus.

Les modalités de gestion administrative seront précisées dans une convention cadre qui sera signée entre l'organisme de formation et l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

Le prestataire :

- Convoquera les stagiaires selon les modalités et modèles de documents fournis par l'OPCO Santé.
- Etablira les feuilles d'émargement
- Aura en charge l'évaluation de la formation des stagiaires.

Obligations particulières

Le prestataire devra formaliser un questionnaire « en amont » de la formation sur les besoins et les attentes des stagiaires. Le modèle utilisé ainsi que la synthèse de ces questionnaires seront adressés à l'OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine.

Le prestataire produira un document de synthèse pour faciliter **la restitution en interne** des principaux acquis de la formation.

Le prestataire remettra à l'OPCO Santé une copie du support d'information fourni aux stagiaires.

Les attestations de présence individuelles devront comporter les principaux éléments (synthèse du programme, nom et qualité des intervenants...) permettant la prise en compte de cette formation dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Transmission des propositions de formation

Afin d'examiner votre projet dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée et de renseigner **uniquement** le document joint intitulé « Proposition de prestation ». Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'enrichir de tout document qu'il vous semble utile de porter à notre connaissance.

Les propositions devront comporter les informations suivantes :

- Une proposition détaillée par demi-journée du contenu de formation en adéquation avec les objectifs évoqués ci dessus
- la durée totale de formation (en heures et en jours) et la durée par séquence de formation
- le rythme de la formation
- La démarche et les moyens pédagogiques préconisés
- Le dispositif d'évaluation prévu
- L'identité, le profil et l'expérience de l'intervenant pressenti pour la réalisation de la formation (CV précis et détaillé)



Nouvelle-Aquitaine

- L'expérience et les références de l'organisme sur ce type d'intervention
- Les caractéristiques des supports pédagogiques
- Le nom et la qualité de la personne responsable du projet
- Le numéro de SIRET, le numéro de déclaration d'activité **et le numéro d'enregistrement Data Dock**
- le nombre de participants (maximum)
- le coût de la formation (T.T.C.) : coût jour incluant tous les éléments (frais pédagogiques, éventuels frais d'hébergement et de déplacement,...) et coût total pour la formation. Le prestataire indiquera la dégressivité qu'il compte pratiquer si plusieurs groupes sont organisés.
- l'organisme de formation devra préciser : ses références pour une action similaire (intitulé des actions, nom de l'établissement bénéficiaire, type de public bénéficiaire).

Critères de sélection des candidatures

1. Qualité de la proposition de formation

- ✓ compréhension et restitution de la demande
- ✓ adéquation entre les objectifs du cahier des charges et les contenus proposés
- ✓ originalité et pertinence de l'organisation pédagogique (contenus, méthodes, « partir de situations « problème » portées par les stagiaires)
- ✓ pertinence des supports pédagogiques et d'évaluation

2. Moyens humains mis à disposition de la formation

- ✓ expérience et qualification des formateurs presentis par rapport au sujet traité

3. Prix de la prestation

- ✓ L'OPCO Santé, garante de l'utilisation des fonds mutualisés de ses établissements adhérents, sera attentive au prix proposé

4. Références de l'organisme dans le secteur d'activité ou dans le domaine de l'action

Informations complémentaires

Toutes précisions et informations complémentaires peuvent être demandées à **Yann ANDRIEUX, Conseiller Emploi Formation et Marine PALLAS, Chargée de projets Ingénierie OPCO Santé Nouvelle-Aquitaine**, pilote du projet, au nom du groupe de travail qui a défini la commande.

Date limite de réponse : vendredi 18 septembre 2020